

DANS L'ŒIL DU LYNX

Bulletin sur les animaux à fourrure de la région

Hiver 2023

Direction de la gestion de la faune du Saguenay–Lac-Saint-Jean
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements Climatiques, de la Faune et des Parcs

SOMMAIRE

Gros plan sur la martre d'Amérique

État des populations d'animaux à fourrure

Actualités

Mot du Ministère

Piégeurs du Saguenay–Lac-Saint-Jean, voici notre bulletin d'information traitant des animaux à fourrure de la région. À partir de cette année, seuls les piégeurs qui ont recueilli des données à l'aide du carnet du piégeur et qui l'ont retourné au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements Climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) recevront ce bulletin en exclusivité.

Ce deuxième numéro dresse un état de la situation de la dernière saison de piégeage dans la région, plus particulièrement pour la martre d'Amérique.

Nous espérons que ces renseignements vous seront utiles et qu'ils vous inciteront à poursuivre votre précieuse collaboration avec nous.

Comme vous le savez, en fournissant au Ministère les renseignements sur vos activités de piégeage et sur l'abondance des animaux à fourrure chaque année, vous collaborez de façon importante au suivi des activités de piégeage ainsi qu'à la gestion des animaux à fourrure au Québec.

Merci encore et bonne lecture!

La Direction de la gestion de la faune
du Saguenay–Lac-Saint-Jean



Gros plan sur la martre d'Amérique

La préférée des piégeurs

La martre est une des espèces les plus prisées par les piégeurs, car elle est relativement facile à capturer à cause de sa curiosité et, jusqu'à récemment, sa fourrure avait une bonne valeur. C'est généralement l'espèce dont la fourrure génère le plus de revenus annuels au Québec (562 000 \$ en 2021-2022, 20-30 % du revenu total). À l'image de l'ensemble des animaux à fourrure, le nombre de martres récoltées chaque année est en baisse depuis 10 ans (passant de plus de 20 000 en 2010 à moins de 15 000 depuis 3 ans), reflet du nombre de piégeurs actifs et des prix des fourrures, eux aussi en baisse.

Par ailleurs, la récolte de martres présente de fortes variations interannuelles, pouvant doubler d'une année à l'autre. La martre est un prédateur opportuniste qui se nourrit de lièvres, de petits mammifères, d'écureuils et de



gélinottes ou de téttras, au gré des espèces qu'elle croise. Elle suit donc les variations d'abondance de ses proies. Selon les régions, les lièvres peuvent suivre des cycles d'environ 10 ans et les petits mammifères (principalement le campagnol à dos roux), de 4 ans. Lorsque la nourriture est plus rare, les martres doivent se déplacer plus longtemps et sur de plus longues distances afin de trouver à manger, les rendant plus faciles à piéger.

La martre est aussi sensible aux perturbations de son habitat, notamment aux coupes forestières. Elle évite de traverser les milieux ouverts, car elle est aussi une proie pour les rapaces et certains autres carnivores. Elle préfère donc rester à couvert dans les forêts plus denses, offrant à la fois une protection contre ses prédateurs et des possibilités de chasse. Il existe souvent un conflit d'usage entre l'exploitation forestière et les piégeurs qui souhaitent conserver des massifs intacts pour maintenir les populations de martres.

Pour en savoir davantage sur l'état de la situation de l'espèce à l'échelle provinciale, le Ministère mettra à jour dans la prochaine année le bilan de l'exploitation de la martre (2012-2021), à mi-chemin du plan de gestion des animaux à fourrure : mffp.gouv.qc.ca/la-faune/bilan-exploitation-animaux-fourrure/.



Portrait de la récolte dans la région

La récolte de la martre dans la région est relativement stable depuis une dizaine d'années (entre 1 000 et 1 500 martres par année).

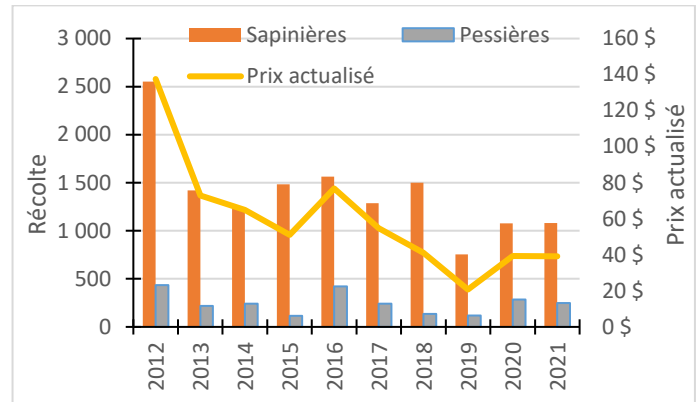


Figure 1 : Récolte brute (nombre de fourrures de martres transigées) pour le Saguenay-Lac-Saint-Jean par zone forestière

On remarque que le prélèvement des martres était particulièrement important en territoire libre en 2012, mais il semble se rapprocher graduellement des territoires structurés, mixtes et des réserves à castors depuis ce temps.

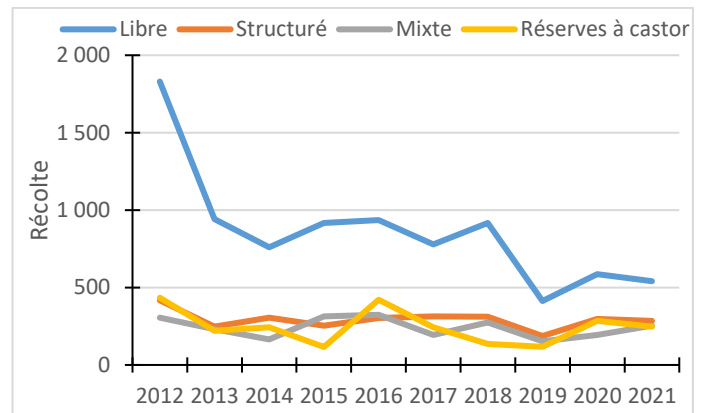


Figure 2 : Récolte brute (nombre de fourrures transigées) pour le Saguenay-Lac-Saint-Jean entre 2012 et 2021, en fonction de la tenure des unités de gestion des animaux à fourrure (UGAF)

Au niveau régional, le rendement (nombre de martres par 100 km²) a été de 7,41 en 2021-2022. Ce rendement se situe dans la moyenne des 10 dernières années, soit 8,70 martres par 100 km².

Le succès de piégeage en 2021-2022 est de 4,31 martres par 1 000 nuits-pièges. On observe une



baisse de ce succès par rapport à 2020-2021 (7,27 martres par 1 000 nuits-pièges), mais il demeure dans la moyenne des 10 dernière années (5,72 martres par 1 000 nuits-pièges).

L'effort moyen par piègeur en 2021-2022 est demeuré dans la moyenne des 10 dernières années, soit autour de 500 nuits-pièges par piègeur. Ces données doivent cependant être considérées avec un certain recul, car elles proviennent d'un nombre limité de carnets, d'où l'importance de remplir et de nous retourner cet outil de gestion.

Dans la région, on observe que 40 % des martres sont capturées durant les semaines 3 et 4 de la période de piégeage, soit l'équivalent des deux premières semaines de novembre. De plus, le piégeage de la martre semble se terminer à la fin du mois de décembre pour la majorité des piègeurs, soit juste après les vacances des Fêtes.

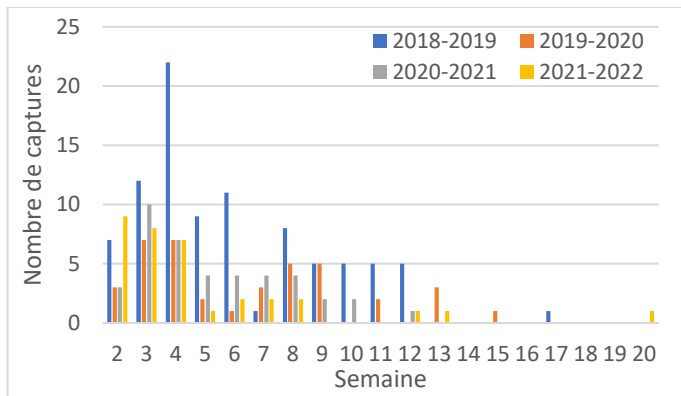


Figure 3 : Nombre de martres capturées en fonction des semaines de la période de piégeage

L'abondance de la martre semble suivre en partie l'abondance de l'écureuil. Au contraire, la tendance des martres ne semble suivre aucune de celles de ses proies.

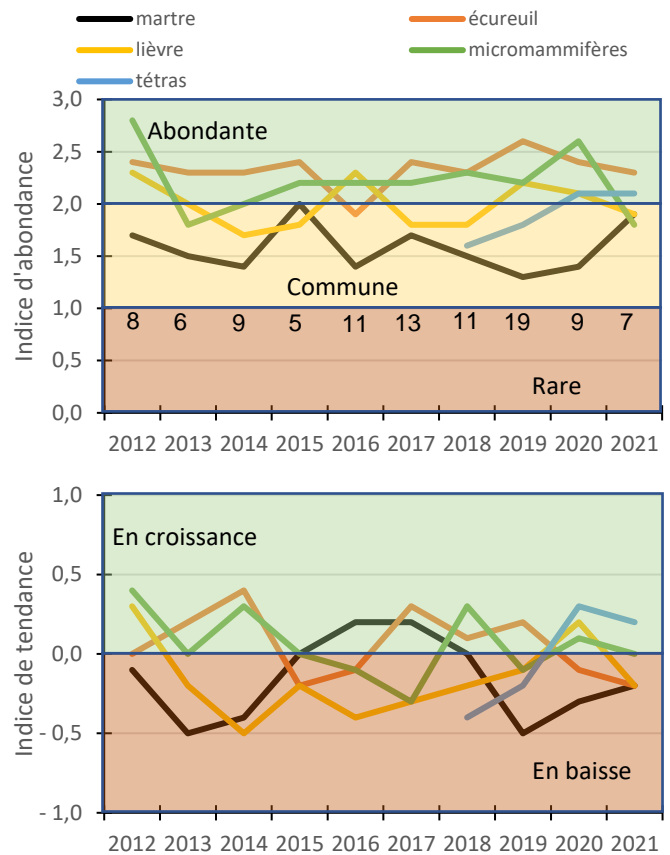


Figure 4 : Abondance et tendance des martres, des petits mammifères, des tétras et gélinoxes et des lièvres depuis 10 ans au Saguenay–Lac-Saint-Jean (les chiffres indiqués dans la première figure correspondent au nombre de carnets reçus).





En conclusion, la martre se porte bien au Saguenay–Lac-Saint-Jean. La récolte est stable depuis les dernières années et elle est en phase avec le prix des fourrures sur les marchés. Il est donc important de rester à l'affut des fluctuations de la valeur de la fourrure, qui pourrait amener à faire augmenter la pression de piégeage sur cette espèce.



État des populations d'animaux à fourrure

De manière générale, le niveau des différentes populations d'animaux à fourrure au Saguenay–Lac-Saint-Jean est commun ou abondant, à l'exception du coyote, du pékan et du raton laveur qui sont encore rares. La majorité des espèces sont stables, mais les piégeurs ont noté une baisse chez le castor, la loutre et le lynx du Canada. À l'inverse, ils jugent le loup en hausse.

Nous encourageons les piégeurs à remplir leur carnet et à le retourner au Ministère; ils contribueront à la bonne gestion des espèces.

- Belettes
- Castor
- Coyote
- Loup
- Loutre de rivière
- Lynx du Canada
- Lynx roux
- Martre
- Mouffette rayée
- Pékan
- Rat musqué
- Raton laveur
- Renard roux
- Vison

Abondance		Tendance	
Région	Province	Région	Province
Abondant	Abondant	→	→
Commun	Commun	↓	→
Rare	Commun	→	→
Commun	Commun	↑	→
Commun	Commun	↓	→
Commun	Commun	↓	→
-	Rare	-	→
Commun	Commun	→	→
Commun	Commun	→	→
Rare	Commun	→	→
Commun	Commun	→	→
Rare	Commun	→	→
Commun	Commun	→	→
Commun	Commun	→	→



Actualités

Actualités provinciales

En collaboration avec la Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec (FTGQ), le Ministère a publié deux nouvelles foires aux questions pour les piégeurs et les titulaires d'un bail de droits exclusifs de piégeage au Québec : ftgq.qc.ca/faq-bail-tp/.

Au cours de l'été 2022, le Ministère a modifié et remplacé les formulaires (ML-414) contenus dans le **Registre des transactions commerciales de fourrures d'animaux sauvages à l'état brut du Québec**, formulaires qui s'adressent aux commerçants de fourrures pour la saison 2022-2023. Les nouveautés permettront notamment de mieux documenter la provenance (zone de chasse) des fourrures brutes exploitées par la chasse (sportive et autochtone) pour l'ours noir, le coyote, le loup, le renard arctique, le renard roux et le raton laveur. De plus, des cartes ont été ajoutées au Registre afin de faciliter le repérage des zones de chasse ou des UGAF pour établir la provenance des captures. Finalement, une section a été ajoutée afin d'inscrire, s'il y a lieu, le numéro du terrain de piégeage pour faciliter la comptabilisation du seuil commercial d'exploitation (ou 5-15) d'un locataire de droits exclusifs de piégeage du Québec.

Le Ministère a récemment mis à jour la section sur le Piégeage au Québec sur son site Internet. Dorénavant, les clients peuvent trouver une information plus facilement à partir de mots clés inscrits dans un moteur de recherche. Pour consulter les nouveautés : Quebec.ca/tourisme-et-loisirs/activites-sportives-et-de-plein-air/piegeage.

Au cours de la dernière année, un nouveau modèle de piège certifié selon les Normes internationales de piégeage sans cruauté a été ajouté dans la liste du Québec. Cette modification concerne un piège destiné à une utilisation obligatoire pour la capture mortelle du rat musqué, des belettes et de l'hermine. Par ailleurs, certaines illustrations des pièges certifiés ont été révisées.

Pour consulter la **liste des pièges certifiés** (obligatoires ou recommandés) avec leur fiche d'illustrations :

Quebec.ca/tourisme-et-loisirs/activites-sportives-et-de-plein-air/piegeage/engins/liste-pieges-certifies.

Des nouvelles des projets de recherche

Suivi des populations d'ours noirs

Depuis 2015, le Ministère mène une étude sur les populations d'ours noirs dans quatre régions du Québec (Saguenay–Lac-Saint-Jean, Mauricie, Outaouais et Gaspésie). L'objectif est d'obtenir des données sur les paramètres de reproduction et de survie de l'espèce afin d'assurer une saine gestion des populations.

Au cours du projet, 421 ours ont été capturés, dont 197 ont été munis d'un collier émetteur, d'autres n'ayant reçu qu'une étiquette de plastique rouge à l'oreille. Le projet en est à sa dernière année, mais il reste encore des ours marqués. La récolte d'un ours muni d'un collier émetteur ou d'une étiquette de plastique à l'oreille est légale. Si vous capturez un ours noir qui porte un collier émetteur, vous êtes invité à communiquer avec le Ministère afin que le collier puisse être récupéré. Si l'ours porte seulement l'étiquette de plastique, sans collier émetteur, vous êtes également invité à en informer le Ministère. Ces renseignements nous permettront de calculer les taux de mortalité, une donnée nécessaire au succès du projet! Le numéro de téléphone à composer est imprimé au dos de cette étiquette.





De plus, chaque année, le Ministère analyse des dents d'ours noirs chassés et piégés pour déterminer leur âge et ainsi assurer le suivi adéquat des populations au Québec. Si vous avez été sollicité à cet effet et que vous n'avez pas encore retourné vos échantillons, il est encore temps de le faire! Votre collaboration est essentielle à la gestion de l'ours. Pour obtenir plus de détails sur la collecte de dents d'ours noir, vous pouvez consulter la page Quebec.ca/dents-originaux-ours. D'ailleurs, vous pourrez consulter les résultats d'âge des années passées sur cette même page.

Suivi des populations de lynx

Le Ministère a amorcé un projet visant à mettre en place un système de suivi des populations de lynx. Durant la première phase du projet, il a testé des indicateurs basés sur des méthodes non invasives (qui ne nécessitent pas la capture des animaux), telles que les caméras de chasse et la collecte de poils. Les caméras ont permis de détecter des lynx dans 32% des sites (9% dans Capitale Nationale, 19% dans Chaudière-Appalaches et 69% en Abitibi), alors que les pièges à poils l'ont fait dans 13% (0% dans Capitale Nationale, 13% dans Chaudière-Appalaches et 25% en Abitibi). À compter de cette année, la deuxième phase du projet prévoit d'ajouter d'autres approches : dénombrement de pistes dans la neige et capture de lynx. Les lynx seront équipés d'un collier émetteur et d'un accéléromètre, un petit appareil permettant de connaître le niveau d'activité des animaux (au repos, en déplacement [marche] ou en chasse [course]). Le projet sera réalisé en Abitibi en collaboration avec l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT).

L'habitat du pékan

Le Ministère souhaite développer des modèles de qualité de l'habitat (MQH) pour plusieurs espèces sensibles à l'aménagement forestier, dont le pékan, dans le cadre de la Stratégie d'aménagement durable des forêts. En collaboration avec l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, un projet est en cours pour mieux connaître la sélection de l'habitat du pékan, ce qui permettra ensuite de créer le MQH. Des pékans ont été capturés et équipés de colliers émetteurs GPS, principalement au Témiscamingue. De plus, afin d'intégrer également des observations pour le sud du Québec, des suivis de pistes dans la neige ont aussi été réalisés, et des

pièges photographiques ainsi que des pièges à poils ont été installés dans les régions de Chaudière-Appalaches et de l'Estrie.

